



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 JUILLET 2022

2022.57 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLE AU TITRE DE LA DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION (DGD)

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	30 JUIN 2022
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	07 JUILLET 2022
Conseillers présents	20	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	9	Secrétaire de séance	Clement MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		M BOUEY
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint		X		M EMERIAU
GLIZE Caroline, Adjointe				
FLAHAUT Serge, adjoint		X		Mme COMBIER
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM		X		M BRARD
BEAUCHENE Natacha CM		X		Mme GLIZE
DIRHEIMER Thierry, CM		X		M BOUEY
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme COMBIER
VIDORRETA Virginie, CM		X		Mme FLOIRAT-RATTE
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		Mme CARRERE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM	X			

08 20



Délibération 2022.57

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES AU TITRE DE LA DGD POUR L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA FUTURE MEDIATHEQUE MUNICIPALE.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération en date du 30 mai 2018 portant la volonté de la Commune de créer une médiathèque ;

Vu la circulaire datée du 26 mars 2019 émanant du Ministère de la Culture et de la Communication relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques ;

Vu les préconisations émises aux différents comités de pilotage par les partenaires institutionnels ;

Vu l'avis favorable de la Commission Ville Culturelle Sportive et Associative réunie le 24 juin 2022 ;

La médiathèque municipale dont l'ouverture au public est prévue pour janvier 2023 se veut être un équipement culturel de proximité pour l'ensemble de la population. Afin de favoriser l'accès à cet équipement, les horaires d'ouverture de la médiathèque seront doublés par rapport aux horaires de la bibliothèque municipale actuelle, passant de 14h30 d'ouverture hebdomadaire à 29h d'ouverture hebdomadaire.

Afin de mettre en place le projet d'extension des horaires d'ouverture, une création de poste d'un adjoint du patrimoine (catégorie C) est prévue au tableau des effectifs.

Un programme d'action culturelle de qualité a été défini, avec une récurrence d'intervenants extérieurs le samedi après-midi, à raison d'une fois par mois (hors juillet/août).

Il est proposé d'adresser une demande de subvention auprès de la DRAC au titre de la DGD dans le cadre de l'extension des horaires d'ouverture de la future médiathèque municipale sur les volets suivants :

- Un accompagnement sur le volet ressources humaines au niveau du coût chargé annuel sur les heures d'ouverture supplémentaires ;
- Un accompagnement sur le volet médiation culturelle pour l'organisation d'interventions le samedi après-midi.
- La demande est faite sur un an afin de pouvoir réévaluer l'adéquation entre les horaires d'ouverture de la structure et les besoins de la population. L'accompagnement de l'Etat débutera à l'ouverture de la structure estimée pour janvier 2023.
- A noter que le volet Ressources Humaines a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre du Schéma girondin de développement des bibliothèques et coopérations numériques.

Il est fait état du plan de financement prévisionnel suivant :

Médiathèque Izon		
Opération	Coût	Recettes (dont subventions sollicitées)
Dépenses supplémentaires RH	<i>Sur 1 année</i>	
	12 291.65 € de coût chargé annuel sur horaires étendus	- Etat : 7 374.99 € (60%) - CD 33 : 1 966.67 € (16%) - Mairie Izon : 2 949.99 € (24%)
SOUS TOTAL	12 291.65 €	12 291.65 €
Action Culturelle	2 045 €	- Etat : 1 227 € (60%) - Mairie Izon : 818 € (40%)
SOUS TOTAL HT	2 045 €	2 045 €
TOTAL	14 336.65 €	- Etat : 8 601.99 € (60%) - CD 33 : 1 966.67 € (14%) - Mairie Izon : 3 767.99 € (26%)

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de M. Laurent de LAUNAY, Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 29 Pour, contre, Abstention

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la DRAC au titre de la DGD dans le cadre de l'extension des horaires d'ouverture de la future médiathèque municipale ainsi qu'à procéder à l'ensemble des démarches et formalités nécessaires et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Publiée le

Fait à Izon, le 7 juillet 2022

Le Maire,



Laurent de Launay

Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.